



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

procédure pénale

Question orale n° 357

Texte de la question

M. Hervé Morin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur l'ouverture d'une enquête relative à une procédure judiciaire. L'été 2000, un agriculteur de Breteuil-sur-Iton (Eure) a été condamné en comparution immédiate à huit mois de prison dont quatre avec sursis, peine assortie du maintien en détention et de la privation de ses droits civils et familiaux, pour violence sur un CRS lors d'une manifestation à Evreux. Deux témoignages non concordants de deux CRS l'identifient comme étant celui ayant tiré un pétard et causé une blessure qui a imposé quatre jours d'ITT pour l'un des fonctionnaires. Or deux articles de presse récents - L'Eure agricole et Paris-Normandie - rapportent qu'à l'occasion d'une rencontre le 14 avril dernier à Paris et un échange informel entre des CRS en faction et des agriculteurs un CRS affirme que c'est lui qui a témoigné devant le procureur en 2000 et qu'« à l'époque il était persuadé de sa culpabilité mais que depuis il avait visionné la cassette où l'on voyait nettement que ce n'était pas lui qui avait lancé le pétard ». Compte tenu de la gravité de la condamnation et de la publication par la presse de ces derniers éléments, il lui saurait gré de bien vouloir demander l'ouverture d'une enquête pour connaître la vérité et le déroulement exact de la procédure engagée.

Texte de la réponse

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE RELATIVE À UNE PROCÉDURE JUDICIAIRE

M. le président. La parole est à M. Hervé Morin, pour exposer sa question, n° 357, sur l'ouverture d'une enquête relative à une procédure judiciaire.

M. Hervé Morin. Durant l'été 2000, le monde agricole était en ébullition, car il vivait une grave crise. De nombreuses manifestations ont eu lieu dans toute la France, notamment à Evreux. Lors de l'une de ces manifestations, un agriculteur a lancé un pétard. Très vite, l'un des manifestants a été accusé. Il a été condamné à une peine extrêmement lourde - huit mois de prison, dont quatre fermes - et a été privé de ses droits civiques et familiaux pour le simple jet d'un pétard ayant entraîné quatre jours d'ITT pour un fonctionnaire de police. L'agriculteur en question, qui se considérait innocent, a toujours réfuté cette condamnation. A l'époque, on a suspecté le pouvoir politique d'avoir exercé des pressions extrêmement fortes destinées à faire taire les agriculteurs en les menaçant de poursuites judiciaires.

En outre, d'après deux articles récemment parus dans la presse, l'un des fonctionnaires de police à l'origine de la condamnation de cet agriculteur aurait reconnu, après avoir visionné une cassette que celui-ci n'était pas responsable du jet du pétard. Dès la parution de ces deux articles, j'ai écrit au ministre de l'intérieur qui m'a indiqué qu'il lancerait une enquête pour connaître la vérité.

Mes questions sont très simples. Cette enquête a-t-elle été lancée ? Si oui, quelles en sont les

conclusions et quelles suites lui seront données ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux libertés locales.

M. Patrick Devedjian, *ministre délégué aux libertés locales*. En effet, monsieur Morin, un agriculteur a été condamné assez lourdement sur le témoignage d'un policier des CRS qui l'a formellement reconnu. Selon la presse locale, ce policier serait revenu sur son témoignage, car il se serait aperçu qu'il se serait trompé.

A votre demande, le ministre de l'intérieur a diligenté une enquête de l'inspection générale de la police nationale - IGPN. Celle-ci n'est pas achevée, mais d'après les premiers éléments il semble que le policier des CRS ait confirmé ses déclarations initiales et le témoignage apporté tant au tribunal d'Evreux que devant la cour d'appel. Il semble donc qu'il ne soit pas revenu sur son témoignage, contrairement à ce qui aurait été allégué.

M. le président. La parole est à M. Hervé Morin.

M. Hervé Morin. Monsieur le ministre, le monde agricole haut-normand attend avec impatience les conclusions de cette enquête, car cette condamnation a provoqué un émoi considérable. J'imagine que la presse va se préoccuper à nouveau de cette question. Si elle venait à apporter de nouveaux éléments, je souhaite, monsieur le ministre, qu'ils soient versés au dossier et que l'on fasse enfin le jour sur cette affaire. En effet, nous pouvions suspecter la hiérarchie ou la tutelle de l'époque de vouloir rendre responsable un agriculteur de ces agissements pour faire pression sur les manifestants. Nous devons donc savoir précisément ce qui s'est passé.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Morin](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 357

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2003, page 3972

Réponse publiée le : 28 mai 2003, page 4238

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mai 2003